

# Les infos d'ARCAO

Journal des plaisanciers du Midi

N° 1 – 1<sup>er</sup> trimestre 2024

**Chèr(e)s ami(e)s ou adhérent(e)s des AMIS DES RIVIERES ET CANAUX D'AQUITAINE ET D'OCCITANIE, voici le premier numéro de l'information que compte diffuser notre association régulièrement. Dans l'espoir que des échanges réguliers auxquels nous vous invitons ressoudent le lien qui réunissait notre collectif lorsque Gilbert VALENTIN, président fondateur, était encore des nôtres. L'assemblée générale annuelle est programmée au 18 mai à Fumel (47), nous espérons vous y rencontrer. Depuis février 2023, un nouveau conseil d'administration a été élu et vous pourrez faire connaissance avec ses membres [ici](#).**

Vincent MELGOSO - président

## Libre opinion

Pour des raisons autant de relations humaines que de sécurité, l'automatisation de nos écluses du canal des Deux Mers est assez controversée, et probablement à juste titre.

Elle prive les navigants de la sympathique relation avec les éclusiers quoique la faible fréquentation de certains secteurs justifie difficilement de conserver une personne mobilisée à chaque écluse en permanence.

Par contre, la présence d'un éclusier aux écluses à sas multiples et dans les zones de forte affluence, et à plus forte raison si elles sont empruntées par des bateaux de location comportant une forte proportion de néophytes, reste indispensable. VNF semble en avoir pris, à peu près, la mesure, quelques écluses doubles exceptées ...

Reste que la présence sur les secteurs automatisés d'éclusiers "veilleurs" reste indispensable, les centres de télé opération ne pouvant, en aucun cas, les remplacer. Et puisque l'on automatise, les horaires deviennent moins contraignants pour le personnel et l'on pourrait espérer un élargissement des amplitudes horaires...

Le grand projet lié à l'automatisation est l'éclosion et le fleurissement de la télécommande, qui plus est, baptisée universelle. Quitte à sacrifier au progrès technique, son utilisation semble un plus important simplifiant les manœuvres notamment avant la bassinée. Cette télécommande, via un paramétrage adapté, pourrait aussi être une solution pour adapter la vitesse de bassinée que les petits bateaux surtout de location souhaitent lente pour des raisons de sécurité, mais que les gros préfèrent rapide pour ne pas obérer leurs parcours commerciaux, qu'ils soient de passagers ou de marchandises.

Mais en tout état de cause l'automatisation risque de faire disparaître la poésie de certains éclusiers présents à demeure... Bertrand GODINEAU



"L'ESCALE A SETE", les amis des rivières et canaux d'Aquitaine et d'Occitanie y sont présents comme en témoigne notre bannière déployée ...



## AVIS DES SOMMES A PAYER

Titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément à l'article 28 du décret D809 pour la mensuration dont le motif de motivation la validité

*Si vous n'êtes pas d'accord avec le montant de la redevance exigée par le gestionnaire de la voie d'eau pour l'occupation de son domaine, sachez que vous pouvez la contester. Adressez au comptable en tête de l'avis des sommes à payer, vos raisons avec les justificatifs que ce soit pour le montant, pour l'existence de la dette ou pour son exigibilité. Faites-lui connaître votre contestation par lettre RAR avec tous les justificatifs utiles, votre démarche suspend le paiement pendant 6 mois. Sans réponse au bout de ce délai, votre demande est considérée rejetée. Attention au délai pour contester, il est de deux mois à partir du cachet de la poste.*

(Source : décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012)

## Sur le Midi

Déjà fermé à la navigation depuis le 6 novembre, le canal du Midi ferme un mois de plus jusqu'à fin mars pour motif de sécheresse. Décision difficile à comprendre avec une pluviométrie de fin 2023 et début 2024 abondante. Mais il est vrai qu'une vidange massive de plus de 1 million de m<sup>3</sup> d'eau a été faite dans cette même période.

## Sur le Tarn

Partant du Mont Lozère, le Tarn descend du Massif Central et passe par la cité d'Albi envahie par les croisés venus du nord au début des années 1200. Rivière colérique, parfois, qui fit plusieurs dizaines de morts lors de la crue de 1930, elle est naviguée depuis l'empire romain et, encore aujourd'hui, sur certaines sections, telle celle de Villemur-sur-Tarn (31), réouvertes à la navigation voici peu.

Mais, aussi, celle qui va du port d'Aiguelèze (Rivières - 81) jusqu'à Albi. Samedi 25 mai, l'association "Au fil des temps" remontera la rivière pour passer la journée à Albi entre le musée Toulouse-Lautrec, la cathédrale Sainte Cécile et cloître Saint Salvi.



*La participation à la dépense (transport en bateau et visites guidées) est de 50 € hors repas. Ou 74 €, repas compris.*

**ESPACE OUVERT A L'EXPRESSION LIBRE DES ADHÉRENTS POUR LA PROCHAINE ÉDITION**

## Sur la Robine

*Descendre, par le canal de la Robine, vers Port La Nouvelle était impossible depuis plus de un an en raison d'un pont habité (dessus pas dessous !), très âgé (2 000 ans environ) et dans un état préoccupant et, pour cette raison, évacué de ses habitants. Fermé au passage des bateaux, il devrait être ré ouvert bientôt.*

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/aude/narbonne/narbonne-l-historique-pont-des-marchands-menace-de-s-effondrer-ses-habitants-evacues-2747446.html>

## Sur le (canal de) Garonne

A Castets-&-Castillon (33), la vidange de deux biefs a obligé les bateaux en stationnement de longue durée à migrer vers un bief en amont. Mais une gestion hydraulique maladroite a provoqué une certaine gêne des bateaux vite signalée par des habitants du lieu. Cette situation délicate a pu être améliorée après une entrevue entre le maire et le responsable de l'unité territoriale d'Agen. Un "débriefing" ultérieur a permis de tirer les enseignements pour éviter de renouveler une telle situation à l'avenir. Espérons que le dialogue paie.

**Castets-&-Castillon : une étape à ne pas manquer.**



**SOUTENEZ ARCAO ET ADHEREZ, ARCAO VOUS SOUTIENDRA.**

**ADHESION 20 € POUR UNE PERSONNE, 30 € POUR UN COUPLE.**

Par chèque envoyé à l'adresse ci-dessous	Par virement sur le compte IBAN, ci-dessous, au Crédit Mutuel				
ARCAO – 3 avenue de la Saudrune 31120 Portet-sur-Garonne	<table border="1"><tr><td>IBAN (International Bank Account Number)</td><td>BIC (Bank Identifier Code)</td></tr><tr><td>FR76 1027 8023 4400 0201 3970 182</td><td>CMCIFR2A</td></tr></table>	IBAN (International Bank Account Number)	BIC (Bank Identifier Code)	FR76 1027 8023 4400 0201 3970 182	CMCIFR2A
IBAN (International Bank Account Number)	BIC (Bank Identifier Code)				
FR76 1027 8023 4400 0201 3970 182	CMCIFR2A				